



**AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ**

**Monsieur SISCO
Directeur Départemental des Finances Publiques
Direction Départementale des Finances Publiques
2 rue Gilbert Morel
63033 CLERMONT FERRAND Cedex 1**

Ambert, le 9 septembre 2019

Service : Administration Générale
Affaire suivie par : Olivier Gallo-Selva
Tél. : 04 73 72 71 57

Monsieur le Directeur,

Suite à notre rencontre du 31 juillet dernier à Champetières, permettez-moi de vous faire part du ressenti des élus.

La position unanime qui se dégage montre l'attachement de tous les acteurs de territoire à leurs trésoreries. La perspective de suppression du centre de Cunlhat et le déclassement du centre d'Ambert sont vécus comme un mépris à l'égard du territoire.

Nous vous demandons avec insistance de reconsidérer ces dispositions afin qu'Ambert Livradois Forez conserve une trésorerie de plein exercice.

Cette volonté s'appuie sur le principe qu'un trésorier est affecté par périmètre d'EPCI. La remise en cause de ce principe n'a jamais été abordé dans le cadre du Schéma Départemental d'Accessibilité des Services au Public adopté en 2018, et piloté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental. La remise en cause de services publics ou des restructurations profondes en dehors de ce schéma est inadmissible.

Elle s'appuie également sur le fait que le schéma théorique visant la massification du traitement des opérations comptables n'a pas fait l'objet de retour d'expérience concluant. Que va devenir la théorie face à la pratique ?

La réponse est simple : l'automatisation et l'éloignement vont accroître les rejets, là où une bonne entente (parfois perfectible, nous le concédons) entre nos services permet de résoudre rapidement et facilement des erreurs ou incompréhension.

Nous savons par expérience, notamment avec la réforme des services préfectoraux que l'éloignement est source de conflits, d'incompréhension persistante et de retards accrus.

Nous voulons également que nos citoyens, notamment les plus fragiles en zone rurale, puissent continuer à régler par chèque ou en espèces auprès du **service public des finances publiques**. La délégation exclusive à des prestataires privés n'est pas acceptable pour notre territoire.

Sans la validation de ce préalable, il n'est pas utile d'entrer en phase de négociation et nous saurons en tirer les conséquences et engager les actions qui s'imposent. Nous avons parfaitement conscience de vos enjeux ; j'ai pris connaissance du rapport de l'inspection générale de 2015 sur le rôle des comptables publics auprès des collectivités les plus importantes. Il est inadmissible que les collectivités rurales fassent les frais d'une réorganisation au principal bénéfice des grandes collectivités.

Dans l'attente de votre réponse et en espérant pouvoir engager prochainement des négociations constructives, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Merci pour votre compréhension.

Le Président,
Jean-Claude Daurat

